



Barème des Honoraires 2022



Ventes dans l'Ancien	
de 0 € à 60.000 €.....	15 % avec un minimum de 4.000 €
de 60.001 € à 100.000 €.....	12 %
de 100.001 € à 200.000 €.....	10 %
Au-delà de 200.001 €.....	8 %
<small>Ces prix s'entendent T.V.A. comprise au taux de 20% - Nos honoraires sont à la charge du Vendeur – ils comprennent les prestations de visite, de négociation et de constitution de dossier de vente.</small>	
Ventes en V.E.F.A.	
Varient selon les programmes et les barèmes des promoteurs	
Ventes de Commerces – Cession de Bail – Cession de fonds (% H.T)	
10 % avec un minimum de 6.000 €	
Ventes de Murs Commerciaux (% H.T)	
10 % avec un minimum de 6.000 €	
Locations	
Honoraires (logement dits « vides » ou « meublés ») : Visite du bien, constitution du dossier, rédaction du bail	
Zone très tendue : Paris, départements limitrophes 92-93-94-78 : 12€ TTC par m2 de surface habitable	
Zone tendue : Les villes (28 agglomérations) Arles, Bastia, Bayonne, Beauvais, Bordeaux, Draguignan, Fréjus, Annemasse, Grenoble, La Rochelle, La Teste-de-Buch-Arcachon, Lille, Lyon, Marseille, Aix en Provence, Meaux, Menton, Montpellier, Nantes, Nice, Saint Nazaire, Strasbourg, Thonon-les-Bains, Toulon, Toulouse.	
La liste a été annexée au décret du 10 mai 2013 relatif au droit d'application de la taxe annuelle sur les logements vacants : 10 € TTC par m2 de surface habitable.	
Zone non tendue : le reste du territoire : 8 € TTC par m2 de surface habitable.	
Et Toutes zones confondues : 3 € TTC le m2 pour la réalisation de l'état des lieux d'entrée. En revanche pas de facturation pour l'état des lieux de sortie, sauf pour le propriétaire. Les honoraires seront payés en totalité soit par le locataire et le propriétaire, soit par moitié entre locataire et propriétaire, mais le locataire ne devra pas payer une quote part supérieure au propriétaire.	
Gestion Locations Saisonnières	
20 % H.T des sommes encaissées	
Gestion Locations Traditionnelles (Mensuel)	
1 à 2 Lots.....	7% HT du montant du loyer charges comprises
3 à 5 Lots.....	6.50% HT du montant du loyer charges comprises
Plus de 5 Lots.....	6% HT du montant du loyer charges comprises
G.L.I Locataire entrant.....	2.40% TTC du montant Loyer + Charges mensuelles
P.N.O quel que soit le nombre de m2 dans l'habitat collectif pour Appartements.....	tarif annuel de 67€
P.N.O quel que soit le nombre de m2 dans l'habitat collectif pour Maisons.....	tarif annuel de 252€
P.N.O – Bureaux ou commerces – superficie inférieures à 200m2.....	tarif annuel de 90€
P.N.O – Bureaux ou commerces – superficie entre 200m2 et 600 m2.....	tarif annuel de 200€
Assurance	
Mutuelle, prévoyance.....	15% à 30% de la prime hors taxes
Auto, Moto, Habitation.....	8% à 20% de la prime annuelle hors taxes
Domage Ouvrage.....	10% de la prime hors taxes
RC PRO décennale.....	10% de la prime hors taxes
Crédit Immobilier	
Commission de la banque.....	1% du montant emprunté, plafonné
Mandat de courtage.....	Libre, environ 750 € en moyenne
Rachat de Crédit	
Mandat de Recherche de Capitaux.....	5 à 7 % du montant emprunté
Gestion de Patrimoine	
Consultation.....	15 % de l'économie réalisée

SASU MAXIHOME au capital de 3 863 060 € Siège social : 40, Bd Marcel Cachin 13500 Martigues. Tel : 09.72.29.08.18

Email: direction@maxihome.email Représentée par son Président Christophe CELDRAN

CPI 13102019000043114 Assurance Allianz- 93218 La Plaine St Denis – N° 41543943 RCS AIX 852003847 – TVA INTRACOMMUNAUTAIRE FR55852003847

Barème Officiel au 01 janvier 2022